



Thalie Santé
LA CULTURE DE LA PRÉVENTION



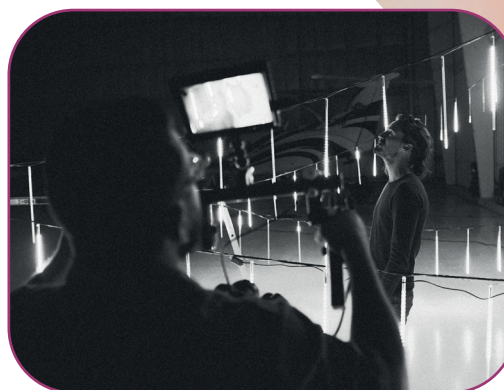
GUIDE

SUR LE SUIVI EN SANTÉ AU TRAVAIL DES MANNEQUINS RÉSIDANT EN FRANCE

Ce document présente les modalités du suivi en santé au travail des mannequins exerçant en France, et résidant sur le territoire qu'ils soient français ou étrangers.
Son objectif est d'harmoniser les pratiques des professionnels de santé et d'accompagner les agences de mannequins dans leur démarche de prévention des risques professionnels liés au mannequinat.

Afin de promouvoir la diversité dans la représentation du corps et lutter contre l'extrême maigreur, le législateur et les partenaires sociaux ont pris en compte la réalité de l'exercice de la profession de mannequin et ont fixé les modalités d'un suivi attentif de l'état de santé des mannequins en France.

Depuis 2017, Thalie Santé (SPSTI) dispose d'un agrément pour le suivi des mannequins en Ile-de-France, d'une compétence pour la coordination du suivi sur le territoire français, et prodigue des conseils auprès des professionnels de santé assurant le suivi des mannequins français et étrangers exerçant en France.



Un suivi réglementé et protocolé

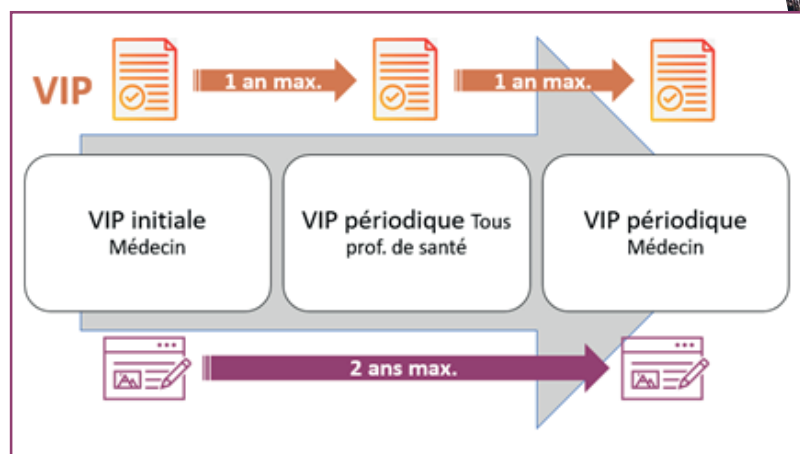
Le suivi en santé au travail des mannequins est réglementé et s'articule sur la délivrance de deux documents :

- Une **attestation de suivi**.
- Un **certificat médical de non-contre-indication à l'exercice du mannequinat**.

En pratique, chaque mannequin âgé de plus de 16 ans bénéficie d'une première **visite d'information et de prévention (VIP)** réalisée **en présentiel par un médecin** du travail.

À l'issue de la visite, le médecin délivre au mannequin :

- Une **attestation de suivi renouvelable dans un délai maximum de 12 mois**. Cette attestation tient compte de l'état de santé global du mannequin, notamment au regard de son indice de masse corporelle. Il faut noter que pour les mannequins employés par plusieurs agences, la périodicité de l'attestation de suivi est réduite à 6 mois.
- Un **certificat médical de non-contre-indication à l'exercice du mannequinat (CM)**, qui rend compte de l'examen physique du mannequin et ne peut excéder 2 ans. Remarque importante : le CM est obligatoirement délivré par un médecin.



Un suivi alterné et délégué aux infirmiers en santé au travail

Conformément au principe de délégation de missions par les médecins du travail aux infirmiers en santé au travail, le personnel infirmier peut être intégré dans le processus de suivi des mannequins.

L'infirmier en santé au travail réalise un entretien au terme duquel une attestation de suivi (validité d'un an maximum) est délivrée au salarié mannequin. Les professionnels de santé (médecins, infirmiers) intervenant selon un rythme alterné, les mannequins convoqués aux entretiens infirmiers doivent impérativement être en possession d'un certificat médical à jour.

Le suivi des mannequins étrangers ne résidant pas en France

Thalie Santé réalise une brochure de recommandations, rédigée en français et en anglais, rappelant aux médecins des mannequins étrangers ne résidant pas en France l'ensemble des règles à appliquer pour un bon suivi médical des mannequins ainsi que les normes nécessaires à l'établissement du certificat médical.

Les déterminants de santé utiles à un suivi attentif :

- Evaluation du vécu au travail.
- Aborder les dimensions nutritionnelles, somatiques, psychologiques et familiales.
- Repérage des éventuelles conduites addictives.
- Repérage précoce des troubles des conduites alimentaires.
- Suivi des paramètres anthropométriques (courbes de croissance, taille, poids + calcul IMC).
- Si besoin, prescription d'examens complémentaires de débrouillage.
- Se référer aux recommandations de bonnes pratiques (HAS, sociétés savantes, ordres professionnels, ...).
- Si besoin, reconvoquer le mannequin et/ou l'orienter dans filière soins (médecin traitant, services spécialisés, réseaux, ...).



La prévention des risques professionnels

La prévention des risques professionnels est l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des salariés, améliorer les conditions de travail et tendre au bien-être au travail. L'observation sur le terrain des conditions de travail, en relation avec les agences et les entreprises utilisatrices, est indispensable.

L'identification des risques doit porter sur les éléments indicatifs suivants :

Contraintes de travail	Risques physiques
Multiplicité des lieux de travail	Lumière artificielle
Horaires atypiques	Bruit (musique amplifiée)
Travail de nuit	Ambiances thermique et climatique
Postures multiples	Nuisances olfactives
Déplacements professionnels	Poussières (vie urbaine, ...)
Déplacements internationaux	Risques biologiques
Risque chronobiologique	Infectieux (contamination interhumaine)
Risque routier	Parasitaire (échange vêtements, ...)
Manutention de charges	Risques chimiques
... / ...	Produits allergisants, sensibilisants, irritants (p.ex. parfums, produits capillaires et cosmétiques)
Risques psychosociaux	Accidents prépondérants
Insécurité de l'emploi	chutes
Employeurs multiples	Agression physique et/ou verbale
Contraintes relationnelles et organisationnelles	Accident routier
... / ...	

Focus sur les risques psychosociaux

Contraintes organisationnelles

- Rythmes de travail irréguliers
- Travail intermittent (alternance de périodes travaillées et non travaillées)
- Saisonnalité de l'activité (cf. 3 grands défilés annuels de la mode)
- Gestion de l'équilibre entre travail et vie personnelle...

Contraintes relationnelles

- Mise en concurrence des mannequins
- Relation tripartite avec l'agence et l'entreprise utilisatrice (client)
- Relations avec les médias, les réseaux sociaux...

Contraintes liées à l'emploi

- Gestion de l'image
- Précocité de la première expérience professionnelle
- Gestion de la reconversion professionnelle
- Gestion de la « fin de carrière »...

CERTIFICAT MEDICAL

Art. L. 7123-2-1 et R.7123-4 du code du travail

Je, soussigné(e)

Docteur Médecin du travail,

atteste avoir vu ce jour dans le cadre d'une visite d'information et de prévention (VIP) en santé au travail

.....
né(e) le .../.../.....

Son état de santé global, évalué notamment au regard de son indice de masse corporelle, lui permet l'exercice de l'activité de mannequin.

Ce certificat est valable 2 ans maximum.

Certificat remis en main propre à l'intéressé(e) pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à

le .../.../.....

Nom et signature du médecin :



Thalie Santé
LA CULTURE DE LA PRÉVENTION

<https://thalie-sante.org>

